

5.3. Formation par catégorie professionnelle d'employés

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE D'EMPLOYÉS	Jours-étudiants	% du total jours-étudiants
AS	7,060	16.09%
CO	1,734	3.95%
CR	1,093	2.49%
CS	1,045	2.38%
EDS	161	0.37%
EG	36	0.08%
EL	99	0.23%
ES	615	1.40%
EX	2,047	4.66%
FI	330	0.75%
FS	1,451	3.31%
FSAIO (dès le début)	6,935	15.80%
FSDP	5,500	12.53%
IS	256	0.58%
LES	7,937	18.09%
MILIT	66	0.15%
PE	271	0.62%
PG	127	0.29%
PM	603	1.37%
SI	208	0.47%
Autres catég. ¹	6,313	14.38%
Total²	43,887	

¹ – « Autres catég.» comprend les étudiants, les agents contractuels, les employés d'autres ministères, les conjoints et toutes les personnes sans catégorie professionnelle d'employés ou dont la formation représentait moins de 0.1% du total et qui ont suivi des cours de formation de l'ICSE.

² – Le total n'inclut pas les séances de formation ni la formation en milieu de travail des AGC.

